DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Bertrand GIRAUD, Anne TREGLOZE, Jean PICCHIONI, Jean-Michel PIASENTIN, Denis SECHER, Nadège ROUSSEL, Cécile PARET, Michèle GAGNAIRE, Valérie CORDIER, Véronique ORGNON, Pierre DEBOLLE, Jacques LESIMPLE, Catherine GUIGUET

Absents excusé(e)s : Lionel REY

I°) DEGATS D'ORAGE

*Travaux de soutènement de la voirie suite à glissement de terrain

M. le Maire explique que suite au glissement de terrain en aval du chemin menant au lieu-dit « le Daret », le RTM a rendu son expertise et propose des travaux d'urgence et de confortement avec un mur de soutènement qui devra être mis en œuvre en s'appuyant sur le fond de fouille . Le coût de ces travaux est estimé à 70 000 E HT ;

M.le Maire propose de demander une aide de l'état pour 30 % soit **21 000 E,** sachant que le département est sollicité pour 20 % soit **14 000 E, et la commune autofinancerait le reste soit 35 000 E HT ;**

Le conseil municipal,à l'unanimité :

-ACCEPTE ces travaux de confortement estimés à 70 000 E HT

-DEMANDE une aide de l état au titre de la DETR

-ACCEPTE les modalités de financement pour 30 % etat (21 000), 20 % le département (14 000) et la commune autofinancerait ces travaux pour 50 % soit 35 000 EHT

II) RYTHMES SCOLAIRES

Lors du conseil d'école extraordinaire du 15 janvier dernier, concernant le maintien de la semaine à 4,5 jours ou la demande de dérogation pour revenir à 4 jours, voici les résultats (collège d'enseignants, d'élus et de parents d' élèves)

	Résultats du vote
Nombre total de vote	15
Pour	9
Contre	5
Abstention	1

A une Majorité de voix(9) , l'on revient à la semaine de 4 jours pour la maternelle et Primaire avec les horaires suivants : 8h30/12h pour primaires (8h30/11h45 maternelle) et 13h30 /16 H pour primaires (13h15/16 H maternelle)

III)Projets Grésivaudan 21

Le 23 janvier 2017, le conseil municipal prenait une délibération stipulant que la commune mettait à disposition le toit de la salle Pelloux pour l installation de panneaux photovoltaiques. Or cette opération ne peut avoir lieu, après expertise, car il contient de l amiante et le coût pour le désamianter est de l' ordre de 17 000 E. Ainsi le conseil décide de mettre à disposition le toit de l école.

***signature d'un bail de location**

M.le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2017 stipulant que la commune souhaitait participer à la création d'une centrale villageoise et souhaitait mettre à disposition des toitures pour l'installation des panneaux photovoltaiques à GRESI 21. M.le Maire propose la mise à disposition de la toiture de l école.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE **un AVIS FAVORABLE** à la mise à disposition de la toiture de l'école à la SAS « Centrales villageoises du Grésivaudan » Grési 21 ,
-**AUTORISE** M. le Maire à signer un bail de location pour le toit de l école et à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

IV) QUESTIONS DIVERSES

***Compte rendu CCAS**

-Attribution logement au dessus Ecole

LOCATION APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE (montée B appartement 3) n°5-1

Le locataire entrant, Monsieur ROCTON Michel prendra possession des lieux à partir du **1er fevrier 2018.**

Mr le Maire propose de conserver le même prix de location que le prédécesseur soit **319.88** €/mois de loyer plus les charges se montant à **50.31** €/mois.

Une caution correspondant à 1 mois de loyer sera demandée au moment de l'entrée dans les lieux ; Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** le prix de location à **319.88** €/ mois plus les charges à **50.31** € pour l'appartement au -dessus de l'école à partir **du 1er février 2018.**

-**CHARGE** M. le Maire de signer le bail.

-Aide financière Administrée 411 E
-Délib Forfaits 2017/2018

***Dédommagement occupation terrain M.Plancon Daniel pour travaux mur soutènement**

M .le Maire explique qu'il y a eu un glissement de terrain l'année dernière concernant la voirie des Blétières. Un mur de soutènement a dû être effectué, et pour ce faire l'entreprise choisie a occupé et endommagé le terrain d'un propriétaire M.PLANCON Daniel. M.le Maire propose au conseil de l'indemniser à hauteur de 1 500 E ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** le dédommagement de M.PLANCON Daniel par rapport à son terrain au Blétieres à raison de **1 500 E.**

-PROPOSE d'inscrire cette somme à l'article 6745 et d' ouvrir les crédits .

***remboursement Facture Carrefour Market à un conseiller municipal n°1.1**

M. le Maire explique aux élus qu'un conseiller municipal est allé faire des achats au supermarché Carrefour Market et a dû avancer la somme de 76.52 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité ,

-ACCEPTE le remboursement de **76.52 Euros** au conseiller municipal Pierre DEBOLLE.

***Maison BRUN**

Une demande de la part de Kinésithérapeutes pour intégrer le rez- de chaussée de la maison BRUN. Les élus décident de faire des travaux d aménagements et des devis vont être demandés pour une partie menuiserie et électricité.